



La Newsletter

DES INFOS DU CÔTÉ DE LA DGT :

Formation des PCR - Certification des OCR (Arrêté du 18 décembre 2019) : La DGT a mis à jour, sur son site internet, son « Questions-Réponses » fin décembre 2020.

<https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/documentation-et-publications-officielles/guides/article/32-questions-reponses-sur-l-arrete-du-18-decembre-2019-relatif-a-la-formation>

Le modèle de certificat transitoire de la QR II.13 est en ligne

<https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/article/rayonnements-ionisants-ri-et-radioprotection-rp-des-travailleurs>

Et pour bientôt ...

En conséquence de la crise sanitaire de 2020, la DGT prépare actuellement un décret modificateur du décret 2018-437 dont l'une des principales dispositions est le report de la date de fin des dispositions transitoires au moins jusqu'au 1er janvier 2022.

L'arrêté du 23 octobre 2020 « mesurages et vérifications » a déclenché beaucoup d'incompréhensions... Un QR est en préparation avec l'ASN pour répondre aux nombreuses questions reçues sur ce texte.



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

